

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 15/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09/06/2023**

OBJET : Mise en place de télérelevés dans le réservoir de Rieutort et de Marchastel

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs BRUN Roger, CHAYLA Valérie, MALHERBE Eric, PAGES Josyane, PERRET Nicolas, THIOT Jacques, VIGIER Urbain.

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place des télérelevés dans les réservoirs de Rieutort d'Aubrac et de Marchastel pour surveiller l'état du réseau d'eau et les fuites qu'il pourrait y avoir. La mise en place de ce système serait effectuée par le SDEE de Mende.

Monsieur le Maire a fait établir un devis estimatif au SDEE de Mende dont le montant s'élève à 5416 € H.T. soit 6499.20 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place ce système de télérelevés dans les réservoirs de Rieutort d'Aubrac et de Marchastel.
- Accepte le devis du SDEE d'un montant de 6 499.20 € TTC.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au Registre
Fait à MARCHASTEL le 19 juin 2023
Le Maire

